

D 2025 01 23 004

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 23 Janvier 2025

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 17 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois janvier, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

**Présents :** O. GUICHARD, C. BIOLAY, M. GIRIAT, S. MANFRINI, W. DELAVENNE, M-C. ROCH, M. FOURNIER, M. GALLET, J. DAZIN, Y. DUMAS, D. GANNE, R. OTZENBERGER, A. BOUSSER, J-O. RABOT, P. GUINOT, J. DIZERENS, M. CHALENDAR, A. NEUSSER

**Absents excusés :** Michèle GALLET, J-M. PALINIEWICZ, M. GRENIER, G. MASRARI, H. GRANGE

**Absents :** V. KRYK, C. TOWNSEND, M. LAPTEVA, L. JACQUEMET

**Procurations :** Michèle GALLET à M. GALLET, PALINIEWICZ à M-C. ROCH, M. GRENIER à J. DAZIN, G. MASRARI à P. GUINOT, H. GRANGE à M. CHALENDAR

**Assistaient :** I. GOUDET, directrice générale des services, A.SANCHEZ, directeur général adjoint, J. BRUNET, assistante du Maire

#### 4. Administration générale – Validation du règlement intérieur de la salle René Lavergne

La salle René Lavergne est régulièrement louée pour les particuliers et le règlement qui règlementait sa location devaient être remis à jour, afin notamment de suivre les évolutions législatives et réglementaires.

Ainsi, les usagers n'auront plus à verser de chèque de caution. En cas de détérioration ou de dégâts, une facturation du coût d'intervention des agents de la commune ou de l'entreprise prestataire sera faite directement.

Les conditions d'annulation sont plus strictes qu'auparavant. En effet, aucune mention n'était faite dans le précédent règlement, et les personnes pouvaient annuler à la dernière minute sans frais. Seul un cas de force majeure pourra désormais justifier une annulation une fois le dossier de réservation complet et payé.

Quelques autres modifications mineures permettant plus de clarté pour les usagers ont été apportées, mais qui ne modifient pas les conditions générales de mise à disposition de la salle René Lavergne.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **VALIDE** le règlement intérieur d'utilisation de la salle René Lavergne tel qu'annexé.

Fait à Ornex, le 30 janvier 2025

La secrétaire de séance,  
C. BIOLAY

Le Maire,  
O. GUICHARD

Certifié exécutoire le : 31 Janvier 2025

Affiché le : 31 Janvier 2025

Olivier GUICHARD  
Maire

Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification